

## Revue de presse

Journal : La Liberté  
Date : 30 octobre 2025

Le Conseil fédéral valide la première étape en vue d'autoriser les vols d'affaires le dimanche à Payerne

# Un pas en avant pour les horaires

« CHANTAL ROULEAU

**Aérodrome** » Le projet d'extension des horaires des vols d'affaires à Payerne va de l'avant. Le Conseil fédéral a approuvé l'adaptation des bases de planification de l'aérodrome broyarde, a communiqué mercredi le Service de communication de la Confédération. «L'extension des horaires d'exploitation civile, le relèvement du nombre de mouvements autorisés et l'agrandissement du périmètre de l'aérodrome permettront de prendre en compte les besoins croissants des cantons de Fribourg et de Vaud en matière d'aviation civile», précise le communiqué.

Le gouvernement a en effet approuvé la fiche du plan sectoriel des transports, partie «infrastructure aéronautique», qui définit le cadre des activités civiles sur le tarmac payernois. Swiss Aeropole, qui gère l'exploitation civile de l'aéroport, avait demandé une extension des horaires, avec notamment la possibilité de voler le dimanche, afin de pouvoir développer davantage ses activités. «C'est la première étape en vue de la validation du règlement d'exploitation civile. C'est un message positif, très important», réagit Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Communauté régionale de la Broye (Coreb), qui est actionnaire de Swiss Aeropole et qui détient les autorisations d'exploitation des vols civils.

### Approbation du règlement

La prochaine étape, attendue encore cet automne, est l'approbation dudit règlement par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Mis à l'enquête publique en mars dernier, celui-ci a soulevé une dizaine d'oppositions. «La Coreb s'est positionnée et nous attendons le retour de l'OFAC», précise Christel Losey Mosimann. Lorsque l'OFAC aura donné son feu vert et que le délai de recours sera dépassé, les nouveaux horaires pourront entrer en vigueur.



Quelque 200 vols civils par année devraient être autorisés le dimanche sur l'aérodrome de Payerne. Alain Wicht-archives

Rappelons que ces adaptations visent à renforcer l'attractivité des installations aéroportuaires et du parc technologique AéroPôle. «Pour certaines entreprises souhaitant s'installer sur le parc technologique, pouvoir voler le dimanche est un critère important», assure Christel Losey Mosimann. En insistant: «Il y a des sociétés qui attendent cette décision pour évaluer leur choix d'implantation.»

L'extension des horaires, et principalement la possibilité de voler le dimanche, avait fait l'objet de négociations entre

Swiss Aeropole et les communes riveraines, qui avaient trouvé un terrain d'entente. «L'OFAC a encore réduit les horaires que nous avions négociés», indique Cédric Péclard, président de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome de Payerne (ASIC). Pour ce dernier, «la compensation civile est un avantage sur les nuisances militaires. Les avions civils font beaucoup moins de bruit», remarque-t-il.

L'extension des horaires prévoit que les avions puissent décoller ou atterrir pendant la se-

maine de 7 h à 19 h, avec possibilité de vols entre 6 h et 7 h ainsi qu'entre 19 h et 22 h, avec un contingent annuel de 600 mouvements sur ces horaires étendus. Aujourd'hui, les vols sont autorisés entre 7 h 30 et 20 h, mais possibles jusqu'à 22 h, avec 8 mouvements par mois au maximum. Des vols sont également prévus le samedi de 8 h à 22 h, sauf de midi à 13 h (à moins qu'il y ait une dérogation), avec un contingent de 500 vols par an. Actuellement, l'horaire est de 9 h à 17 h avec la possibilité jusqu'à 22 h pour 8 mouvements par mois.

Des vols pourront également avoir lieu le dimanche et les jours fériés, entre 10 h et midi et de 13 h 30 à 20 h, avec un contingent de 200 mouvements par année.

### Autres négociations en vue

Ces horaires sont plus restreints que ce que souhaitait Swiss Aeropole et que ce qui avait été convenu avec les communes. Un horaire continu le samedi avait été demandé, ainsi que 1200 mouvements, dont 350 au maximum pour les dimanches. Selon la Coreb, l'accord trouvé avec l'OFAC est une première

étape. Afin de mesurer les effets de ces nouveaux horaires sur la population, il sera possible de remplir un formulaire de plainte en ligne. «Nous voulons nous assurer que ces vols ne provoquent pas de nuisances. Les retours seront analysés et selon les résultats, nous irons renégocier pour obtenir plus de vols le dimanche», explique la secrétaire régionale. S'il y avait un nouveau projet, il devrait également passer l'étape de la mise à l'enquête publique.



**«Pour certaines entreprises, pouvoir voler le dimanche est un critère important»**

Christel Losey Mosimann

Le projet d'extension des horaires avait d'abord été annoncé pour 2023. «Les procédures fédérales prennent un certain temps et il n'est pas surprenant que le calendrier ait dû être revu. Le Conseil fédéral, l'OFAC, les cantons et les communes doivent être consultés et nous devons attendre les préavis de tous les partenaires», rappelle Christel Losey Mosimann. La prolongation de la procédure a-t-elle eu un effet négatif sur le développement de Swiss Aeropole? «Tous les projets ambitieux ont un calendrier initial et doivent savoir s'adapter», commente Christel Losey. »